

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°01/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART.

**Date de la
convocation :**
21/02/2024

Date d'affichage :
21/02/2024

**Nbre de conseillers en
exercice : 56**

**Ouverture de la
séance :**

Nbre de présents : 37
34 Titulaires, 3

Suppléants

Nbre de pouvoirs : 6

Nbre de votants : 43

Secrétaire de séance :
Julien RIVIERE

Etaient présents :

Mrs RAIMONDO, FEREDIE, NEDELLEC, MAILLIER, GEFFROY, SETIAUX, TANCREDE (à compter du point n°4), BARON, ANDRIN, GILARD, LANDRY, CADOT, RENAULD, BERTRAND (à compter du point n°16), TETART, LEHMULLER, VANHALST, HUARD, DUVAL Georges, PELARD, BARROSO, MAROT, DURAND, LEFEBVRE, BAZONNET, RIVIERE Dominique, RIVIERE Julien, LE BAIL, ROBIN, Mmes LUCAS, LE ROUX, JEAN, MOULIN, LEBRUN, DEBLOIS CARON, DEBRAS, ROBERT, COURTY, LE GUILLOUS.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme HODIESNE déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme LE ROUX, Mme SIWICK déléguée titulaire a donné pouvoir à M. ANDRIN, M. VERPLAETSE délégué titulaire a donné pouvoir à M. BARROSO, M. MYOTTE délégué titulaire a donné pouvoir à M. TETART, Mme LEMAIRE déléguée titulaire a donné pouvoir à M. RIVIERE Dominique, M. PASDELOUP délégué titulaire a donné pouvoir à M. RIVIERE Julien.

**OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT AU SIEED POUR LA
COMMUNE DE FLINS-NEUVE- EGLISE**

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016336-0003 du 1^{er} décembre 2016 mettant fin aux compétences du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Plateau (SICTOMP), auquel adhéraient les communes de Boinvilliers, Dammartin en Serve, Longnes, Mondreville, Rosay et Villette ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2016354-0004 du 19 décembre 2016 actant de la substitution de la CC Pays Houdanais à compter du 1^{er} janvier 2017 au sein du SIEED, aux communes de Boinvilliers, Dammartin en Serve, Longnes, Mondreville, Rosay et Villette adhérentes au 1^{er} janvier 2017 et à ses 32 autres communes membres qui étaient déjà adhérentes au SIEED ;

Vu la délibération n°36/2020 du 30 juillet 2020 désignant les 36 délégués titulaires et les 36 délégués suppléants de la CC Pays Houdanais au sein du SIEED dans lequel elle est substituée de plein droit à ses communes membres ;

Considérant que le Conseil municipal de la commune de Flins-Neuve-Eglise, en sa séance du 6 décembre 2023, a désigné Monsieur Claude FERRECHAT et Madame Elsa VERNEY respectivement délégué titulaire et déléguée suppléante au SIEED en remplacement de Madame Josette ECHARD ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : Désigne Monsieur Claude FERRECHAT de la commune de Flins-Neuve-Eglise en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais au SIEED.

ARTICLE 2 : Désigne Madame Elsa VERNEY de la commune de Flins-Neuve-Eglise en qualité de déléguée suppléante de la Communauté de Communes du Pays Houdanais au SIEED.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture, le 1^{er} mars 2024

Publiée ou notifiée, le 1^{er} mars 2024

A Maulette, le 1^{er} mars 2024

**Le Président,
Jean-Marie TETART**



DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Président
Jean-Marie TETART**



**Le secrétaire de séance,
Julien RIVIÈRE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr